

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

22 juin 2009

SOMMAIRE

AEI Turkey S.à.r.l.	57995	Media Pack International S.A.	58030
AEI Turkey S.à.r.l.	57991	Monroe S.A.	57988
Anthus Partnership, S.e.c.s.	58032	Nafoora Holding S.A.	58007
Beretta Investment S.A.	57996	Naturwerk S.A.	57992
BRGEOF GK S.à r.l.	58023	NRGenerating Luxembourg (No.2) S.à r.l.	57990
Café Ribeiro Mertzig s.à r.l.	57990	Observatoire Mondial Géostratégique S.A.	58032
Carfactory (Soparfi) S.à r.l.	57990	Office Park Findel F4 S.A.	57991
Centex Immo S.A.	57987	Omco S.A.	57992
Cotinvest S.A.	57987	Pariffa S.A.H.	57992
Dome S.C.A.	58031	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili- gungsgesellschaft S.A.	57988
Duparfi S.A.	57989	Saumoret S.A.	58032
EGL Renewable Luxembourg AG	57994	SBI Fund Management Company S.A. ...	58030
Erdan Holding S.A.	58031	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	57998
Eurınca Real Estate Luxembourg S.A. ...	57993	Société Européenne d'Édition S.A.	57998
Euronimbus S.A.	58025	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	57990
Filpac S.A.	57988	Sofimen S.A.	57994
Formplast International S.A.	57986	Sofimen S.A.	57993
Frazil S.A.	57988	Sofimen S.A.	57989
Georesources Lux S.A.	58031	Sofimen S.A.	57994
Golden Estate S.A.	57992	Sofimen S.A.	57994
Green Grafton S.à r.l.	58015	Sofimen S.A.	57994
Grel-Com Technology S.à r.l.	57992	Sofimen S.A.	57993
Grel-Com Technology S.à r.l.	57993	Sofitro S.A.	57994
Grëngewald Amber a.s.b.l.	58028	Sofitro S.A.	57995
IFP Investment Management S.A.	57989	Sofitro S.A.	57995
Immogarage S.A.	57993	Sofitro S.A.	57995
Immo Steichen	57991	Square One S.A.	57987
JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.	58021	TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l.	58025
Julius Baer (Luxembourg) S.A.	57991	Telecom Italia Capital	57986
KSB Finanz S.A.	57995	Thagol S.à r.l.	57995
Kuhn Immobilier S.A.	57986	Timaco S.A.	57987
Landmark S.A.	57990	West Fraser Luxembourg S.à.r.l.	58007
Loyalty Partner Holdings S.A.	58010	www.casa.lu	57989
Maelux S.A.	58031		
Maelys S.A.	57986		
Media Pack International S.A.	58030		

Kuhn Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 5, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 99.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009069833/242/12.

(090081846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009069838/239/12.

(090082018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Formplast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 129.773.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009069954/12.

(090082071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Maelys S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 mai 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mazars SA, dont le siège social est situé 10A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530).

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Julien RUGGIERI

Administrateur

Référence de publication: 2009070642/18.

(090082674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Cotinvest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.560.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 mai 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes Mazars SA, dont le siège social est situé 10A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530)

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Julien RUGGIERI
Administrateur

Référence de publication: 2009070643/18.

(090082671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.214.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CENTEX IMMO SA
Signature

Référence de publication: 2009070456/12.

(090082878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Square One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.981.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SQUARE ONE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009070458/12.

(090082881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Timaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TIMACO S.A.
Signature

Référence de publication: 2009070459/12.

(090082885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Filpac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FILPAC S.A.
Signature

Référence de publication: 2009070454/12.

(090082875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 75.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT
Signature

Référence de publication: 2009070455/12.

(090082877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRAZIL S.A.
N. VENTURINI / L. MOSTADE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009070460/12.

(090082501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 51.031.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 mai 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mazars SA, dont le siège social est situé 10 A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530).

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Julien RUGGIERI
Administrateur

Référence de publication: 2009070647/18.

(090082669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Duparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.807.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 mai 2009

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 4 mai 2009 que:

- Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2013.

POUR LA SOCIÉTÉ

Certifié sincère et conforme

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009070657/18.

(090082549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 37.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070452/10.

(090082970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IFP Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 126.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009070464/13.

(090082511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

www.casa.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.
R.C.S. Luxembourg B 68.462.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 mars 2009

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 24 mars 2009 que:

- Monsieur Jean-Claude COLBACH, né le 30 juin 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, rue principale, L-7595 Reckange (Luxembourg) a été nommé Administrateur Délégué de la société.

Manou EMRINGER / Steven DARNÉ

Administrateur Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009070650/13.

(090082567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

NRGenerating Luxembourg (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070651/10.

(090082774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.971.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2009.

Yvonne Pires.

Référence de publication: 2009070652/10.

(090082768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Carfactory (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 5, Z.A.C. Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070653/10.

(090082726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Café Ribeiro Mertzig s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070654/10.

(090082723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Landmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.905.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Landmark S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009070661/14.

(090082855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.489.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.
OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009070665/14.

(090082848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Julius Baer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070670/10.

(090083124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique en date du 2 Juin 2009:

1. Deloitte S.A. a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprise avec effet au 2 Juin 2009.

Luxembourg, le 9 juin 2009.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009070669/15.

(090083275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Immo Steichen, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.428.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.
Immo Steichen
Société anonyme
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009070663/15.

(090082849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Naturwerk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 26.237.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070667/10.

(090083127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Golden Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.293.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070675/10.

(090083112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070684/10.

(090083089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Omco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070686/10.

(090083148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 125.061.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009070410/14.

(090083062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.061.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009070411/14.

(090083061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Immogarage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 34, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 118.636.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070408/10.

(090082827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Eurinca Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 107.777.

—
Le bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Référence de publication: 2009070409/10.

(090083067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 37.366.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070422/10.

(090082975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 37.366.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070423/10.

(090082977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 37.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070421/10.

(090082974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 37.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070424/10.

(090082981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 37.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070425/10.

(090082983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

EGL Renewable Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.989.

Die Gesellschaft wurde am 11. Dezember 2007 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg Nr. 246 vom 30. Januar 2008.

Der Jahresabschluss zum 30. September 2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGL Renewable Luxembourg AG

Unterschrift

Référence de publication: 2009070412/14.

(090083053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofitro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 33.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070428/10.

(090082988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofitro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 33.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070430/10.

(090082991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Sofitro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 33.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070431/10.

(090082992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

AEI Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070432/10.

(090083036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Thagol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THAGOL S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009070405/12.

(090082498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

KSB Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 67.916.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 juin 2009.

KSB Finanz S.A.

Signature

Référence de publication: 2009070406/12.

(090082871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Beretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.557.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BERETTA INVESTMENT S.A., a company limited by shares, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 6th of October 2006, published in the Mémorial C, number 2226 of November 28, 2006, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 120557.

The meeting is presided by Mrs Chantal MATHU, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Céline BONVALET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of EUR 12,000,000.- (twelve million euro) in order to raise it from its current amount of EUR 6,000,000.- (six million euro) to EUR 18,000,000 (eighteen million euro) by issuing 240,000 (two hundred and forty thousand) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, in consideration for contributions in cash;

2. Subscription to the capital increase;

3. Modification of Article 5 of the Articles of Association;

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by the amount of EUR 12,000,000.- (twelve million euro) in order to raise it from its current amount of EUR 6,000,000.- (six million euro) EUR 18,000,000 (eighteen million euro) by issuing 240,000 (two hundred and forty thousand) shares of EUR 50.- (fifty euro) each.

Subscription - Payment

The 240,000 (two hundred and forty thousand) new shares have been subscribed by the sole shareholder the Company BERETTA HOLDING S.p.A., incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Gardone Val Trompia, Brescia, Italy,

here represented by Mrs Antonella GRAZIANO, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 12,000,000.- (twelve million euro) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolves to amend paragraph 1 of Article V of the Articles of Incorporation to be read as follows:

" **Art. V. (paragraph 1st).** "The Company has a share capital of eighteen million euro (EUR 18,000,000.-) divided into three hundred and sixty thousand (360,000) shares with a par value of fifty euro (EUR 50,-) each, entirely paid in."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 5,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BERETTA INVESTMENT S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du soussigné en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2226 du 28 novembre 2006, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120557.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.000.000.- (douze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.000.000.- (six millions d'euros) à EUR 18.000.000.- (dix-huit millions d'euros) par l'émission de 240.000 (deux cent quarante mille) actions de EUR 50.- (cinquante euros) chacune, en rémunération d'un apport en espèces.

2. - Souscription à l'augmentation de capital.

3. - Modification de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) pour porter le capital social de la société de son mon montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) par l'émission de deux cent quarante mille (240.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les deux cent quarante mille (240.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par l'actionnaire unique la société BERETTA HOLDING S.p.A., une société anonyme constituée et existant sous la loi italienne, ayant son siège social à Gardone Val Trompia, Brescia, Italie,

ici représentée par Madame Antonella GRAZIANO, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de douze millions d'euros (EUR 12.000.000.-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'Article V des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. V. (paragraphe 1^{er})**. La Société a un capital social de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) représenté par trois cent soixante mille (360.000) actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) par action, entièrement libéré".

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 5.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MATHU, C. BONVALET, A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2009. Relation: LAC/2009/19853. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070177/242/127.

(090082749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

S.E.D. S.A., Société Européenne d'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 110.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009070220/242/12.

(090082951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.366.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Signet Malta Finance Limited, a limited company incorporated under the laws of Malta having its registered address at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, being registered with the register of companies in Malta under number C 46453, here represented by Maud Tortu, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on April 27, 2009,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Signet Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty thousand US dollars (USD 60,000), represented by sixty thousand (60,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by any manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of February and ends on the thirty-first (31st) of January of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on January 31, 2010.

Subscription and Payment

Signet Malta Finance Limited, represented as stated above, subscribes to sixty thousand (60,000) shares in registered form, with a par value of one US dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash to be allocated to the nominal share capital account in the aggregate amount of sixty thousand dollars (USD 60,000).

The amount of sixty thousand US dollars (USD 60,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

i. M. Frank Walenta, born on February 2, 1972 in Geneva, Switzerland, lawyer, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

ii. Ms Johanna Van Oort, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, manager, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sixième jour de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Signet Malta Finance Limited, une société organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social a 171, Old Bakery Street, Valletta, Malte, immatriculée auprès du registre des sociétés de Malte sous le numéro C 46453,

Ici représentée par Maud Tortu, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Signet Luxembourg Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante mille US dollars (USD 60.000), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) février et se termine le trente et un (31) janvier de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 janvier 2010.

Souscription et Libération

Signet Malta Finance Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante mille (60.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire au compte social de la Société d'un montant total de soixante mille US dollars (USD 60.000).

Le montant de soixante mille US dollars (USD 60.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - i. Monsieur Frank Walenta, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, Juriste, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - ii. Mademoiselle Johanna Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, Gérant, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi aux 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. TORTU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18318. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070169/242/481.

(090082715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Nafoora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.290.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070234/10.

(090082893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

West Fraser Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.281.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.561.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "West Fraser Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.561, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on 13 January 2004, published in the Lu-

xembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 243 of 1 March 2004 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 5, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1965 of September 12, 2007.

I.- The shareholders of the Company, (i) West Fraser Hungary Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, 1055 West Georgia Street, Vancouver, B.C., Canada and (ii) Blue Ridge Lumber Inc., a company organised under the laws of Canada and having its registered office at 4500 Bankers Hall East, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 4K7, Canada (the "Shareholders") are both represented by Ms Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, duly authorised to act in the name and on behalf of the Shareholders by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain hereafter attached to be registered with the minutes.

II.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting and acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the "Company Liquidation").

Third resolution

It is unanimously resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), in accordance with the provisions of Article 142 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law").

It is unanimously resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Shareholders in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

The Liquidator can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Shareholders and notably contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

The Liquidator can freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to give full discharge, up to the date of the holding of this Shareholders' meeting, to the members of the board of managers, i.e. Mr Manfred Schneider, Mr Xavier Pauwels and Mr Gerald Joseph Miller, for the accomplishment of their mandates as managers of the Company, unless the Company's Liquidation would let appear faults in the execution of their duties.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "West Fraser Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.561, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 243 du 1^{er} mars 2004 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1965 du 12 septembre 2007.

I.- Les associés de la Société, (i) West Fraser Hungary Holdings Ltd, une société de droit canadien, ayant son siège social sis à 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, 1055 West Georgia Street, Vancouver, B.C., Canada et (ii) Blue Ridge Lumber Inc., une société de droit canadien, ayant son siège social sis à 4500 Bankers Hall East, 855-2nd Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 4K7, Canada (les "Associés") sont ici représentés par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisée à agir au nom et pour le compte des Associés en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le représentant des Associés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société; et
5. Divers.

Après délibération des Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation qui devait leur être envoyée antérieurement à cette assemblée et reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et votent sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est unanimement décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la "Liquidation de la Société").

Troisième résolution

Il est unanimement décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), conformément aux dispositions de l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Il est unanimement décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux Associés, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable des Associés de la Société et notamment apporter l'avoir social à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner ledit bien ou les biens si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la date de la tenue de la présente assemblée des Associés, aux membres du conseil de gérance, c'est-à-dire à M. Manfred Schneider, M. Xavier Pauwels et M. Gerald Joseph Miller, pour l'accomplissement de leurs mandats de gérants de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises au cours de leurs mandats.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18577. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070186/242/153.

(090082658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand nine, on the sixth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), pursuant to resolutions of the Boards of Directors dated 3 February 2009.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled and countersigned by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), under number n°39 dated 6 January 2006 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 July 2008, published in the Memorial, under number n°1948 dated 8 August 2008 (page 93488).

2. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 2,045,600.- (two million forty-five thousand six hundred Euro) represented by 1,017,800 (one million seventeen thousand eight hundred) ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and 5,000 (five thousand) preferred ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

3. Pursuant to article 6 of the Articles

"6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 115,028.- (one hundred and fifteen thousand twenty-eight Euro)."

"6.3 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

6.3.1. The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated 13 June 2007, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

6.3.2. The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this Article 6.3;

"6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 13,128 (thirteen thousand one hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 26,256.- (twenty-six thousand two hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the "Managers' Vehicle"). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares."

4. By written resolutions of the Board of Directors dated 3 February 2009 (the "February 2009 Board Resolutions") the Board of Directors (i) noted that in accordance with article 6.3.4 of the Articles the Board of Directors is authorized to create and issue 13,128 (thirteen thousand one hundred and twenty-eight) new ordinary shares of EUR 2.- (two Euro) each for a total amount of EUR 26,256.- (twenty-six thousand two hundred and fifty-six Euro), out of which the authorisation is already given by the previous board resolutions (the "Previous Board Resolutions" together with the February 2009 Board Resolutions the "Board Resolutions") (a) for the issuance of 100 (one hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 5,30.- (five Euro thirty cents) per new ordinary share and (b) for the issuance of 4,150 (four thousand one hundred and fifty) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 5,30.- (five Euro thirty cents), being a total of 4,250 (four thousand two hundred and fifty) ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 5,30.- (five Euro thirty cents) per new ordinary share and therefore (c) for the increase of the share capital of the Company by an amount of up to EUR 8,500 (eight thousand five hundred Euro) and, in addition, (ii) decided to increase the share capital of the Company in the framework of the authorised capital clause of article 6.3.4 of the Articles, by an amount of up to EUR 17,400.- (seventeen thousand four hundred Euro) by creating and issuing (a) up to 2,000 (two thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 15.- (fifteen Euro) per new ordinary share and (b) up to 6,700 (six thousand and seven hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share.

5. The following contributions were received:

- 12 August 2008 a contribution of a total amount of EUR 1,825.- (one thousand eight hundred and twenty-five Euro) corresponding to the issue of 250 (two hundred and fifty) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 5,30.- (five Euro thirty cents) per new ordinary share;

- 24 December 2008 a contribution of a total amount of EUR 21,000.- (twenty-one thousand Euro) corresponding to the issue of 700 (seven hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share;

- 24 December 2008 a contribution of a total amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) corresponding to the issue of 1,000 (one thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share;

- 24 December 2008 a contribution of a total amount of EUR 60,000.- (sixty thousand Euro) corresponding to the issue of 2,000 (two thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share;

- 29 December 2008 a contribution of a total amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) corresponding to the issue of 1,000 (one thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share;

- 29 December 2008 a contribution of a total amount of EUR 34,000.- (thirty-four thousand Euro) corresponding to the issue of 2,000 (two thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 15.- (fifteen Euro) per new ordinary share;

- 30 December 2008 a contribution of a total amount of EUR 60,000.- (sixty thousand Euro) corresponding to the issue of 2,000 (two thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share.

6. Consequently, and in accordance with the Board Resolutions, the share capital of the Company is increased, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by a total amount of EUR 17,900.- (seventeen thousand nine hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 2,045,600.- (two million forty-five thousand six hundred Euro) to EUR 2,063,500.- (two million sixty-three thousand five hundred Euro) by creating and issuing (i) 250 (two hundred and fifty) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 5,30.- (five Euro thirty cents) per new ordinary share, (ii) 2,000 (two thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 15.- (fifteen Euro) per new ordinary share and (iii) 6,700 (six thousand seven hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share.

7. All the 8,950 (eight thousand nine hundred and fifty) new ordinary shares were fully subscribed by LP Management Beteiligung GmbH & Co KG, a company having its registered office at Theresienhohe 12, 80339 Munich, Germany (the "Managers' Vehicle") together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of EUR 236,825.- (two hundred and thirty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

" 5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,063,500.- (two million sixty-three thousand five hundred Euro) divided into:

5.1.1. 1,026,750 (one million twenty-six thousand seven hundred and fifty) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

9. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.1. of the Articles and article 6.3.4 of the Articles should be amended and read as follows:

" 6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 97,128.- (ninety-seven thousand one hundred and twenty-eight Euro)."

" 6.3.4. In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 4,178 (four thousand one hundred and seventy-eight) new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euros) each for a total amount of EUR 8,356.- (eight thousand three hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the "Managers' Vehicle"). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares."

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Mme Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par les Conseils d'Administration du 3 février 2009.

Un extrait des résolutions du Conseil d'Administration accordant un tel pouvoir de représentation restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger le 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006 (le "Mémorial"), et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.640. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire soussigné du 10 juillet 20087, publié au Mémorial numéro 1948 du 8 août 2008 (page 93488).

2. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 2.045.600,- (deux millions quarante-cinq mille six cents euros), représenté par 1.017.800 (un million dix-sept mille huit cents) actions ordinaires et 5.000 (cinq mille) actions ordinaires préférentielles. Chaque action a une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

3. Conformément à l'article 6 des Statuts:

"6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 115.028,- (cent quinze mille vingt-huit) euros."

"6.3 Dans les limites du capital social autorisé prévu à l'article 6.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans une prime d'émission, conformément aux termes et conditions prévus ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, étant entendu que:

6.3.1. L'autorisation prendra fin cinq ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en date du 13 juin 2007, cependant à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

6.3.2. Le Conseil d'Administration peut annuler le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créées conformément à l'Article 6.3;"

"6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 13.128 (treize mille cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 26.256,- (vingt-six mille deux cent cinquante-six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le "Véhicule des Gérants"). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires."

4. Par résolutions écrites prises le 3 février 2009 (les "Résolutions Février 2009"), le Conseil d'Administration (i) a noté que conformément à l'article 6.3.4 des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 13.128 (treize mille cent vingt-huit) nouvelles actions ordinaires de EUR 2,- (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 26.256,- (vingt-six mille deux cent cinquante-six euros) dont l'autorisation est déjà accordée par les résolutions précédentes (les "Résolutions Précédentes", ensemble avec les Résolutions Février 2009, les "Résolutions") (a) pour l'émission de 100 (cent) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 5,30,- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire et (b) pour l'émission de 4.150 (quatre mille cent cinquante) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 5,30,- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire, soit un total de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 5,30,- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire et ainsi (c) pour l'augmentation du capital social de la Société d'un montant jusqu'à la hauteur de EUR 8.500,- (huit mille cinq cents euros) et, en plus, (ii) décidé d'augmenter le capital social de la Société dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts, d'un montant jusqu'à la hauteur de EUR 17.400,- (dix-sept mille quatre cents euros) par la création et l'émission de (a) 2.000 (deux mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 15,- (quinze euros) par nouvelle action ordinaire et de (b) 6.700 (six mille sept cents) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire.

5. Les contributions suivantes ont été reçues:

- le 12 août 2008 une contribution d'un montant total de EUR 1.825,- (mille huit cent vingt-cinq euros) correspondant à l'émission de 250 (deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 5,30 (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire;

- le 24 décembre 2008 une contribution d'un montant total de EUR 21.000,- (vingt et un mille euros) correspondant à l'émission de 700 (sept cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire;

- le 24 décembre 2008 une contribution d'un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros) correspondant à l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire;

- le 24 décembre 2008 une contribution d'un montant total de EUR 60.000,- (soixante mille euros) correspondant à l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire;

- le 29 décembre 2008 une contribution d'un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros) correspondant à l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire;

- le 29 décembre 2008 une contribution d'un montant total de EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) correspondant à l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 15,- (quinze euros) par nouvelle action ordinaire;

- le 30 décembre 2008 une contribution d'un montant total de EUR 60.000,- (soixante mille euros) correspondant à l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire.

6. En conséquence, et conformément aux Résolutions, le capital social de la Société est augmenté, dans le cadre du capital social autorisé tel que prévu à l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant total de EUR 17.900,- (dix-sept mille neuf cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.045.600,- (deux millions quarante-cinq mille six cents euros) à EUR 2.063.500,- (deux millions soixante-trois mille cinq cents euros), par la création et l'émission de (i) 250 (deux cent cinquante) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 5,30,- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire, (ii) 2.000 (deux mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 15,- (quinze euros) par nouvelle action ordinaire et (iii) 6.700 (six mille sept cent) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire.

7. Toutes les 8.950 (huit mille neuf cent cinquante) nouvelles actions ordinaires ont été intégralement souscrites par LP Management Beteiligung GmbH & Co KG, une société ayant son siège social au Theresienhohe 12, 80339 Munich, Allemagne (le "Véhicule des Gérants"), et la prime d'émission payée, les deux étant payés intégralement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 236.825,- (deux cent trente-six mille huit cent vingt-cinq euros) est à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société par voie de la clause de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts devra être modifié, et aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 2.063.500,- (deux millions soixante-trois mille cinq cents euros) représenté par:

5.1.1 1.026.750 (un million vingt-six mille sept cent cinquante) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et

5.1.2 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

9. De plus, en conséquence de la susdite augmentation de capital social de la Société par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts et l'article 6.3.4 des Statuts devront être modifiés et auront la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 97.128,- (quatre-vingt dix-sept mille cent vingt-huit) euros."

" **6.3.4.** De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 4.178 (quatre mille cent soixante-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 8.356,- (huit mille trois cent cinquante-six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le "Véhicule des Gérants"). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires."

Version qui prévaut

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

58015

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18315. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070173/242/259.

(090082572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Green Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.378.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

PWREF I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 132 917.

here represented by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 14, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may also carry out a licensing activity of trademark as well as a financing activity to its subsidiaries. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Green Grafton S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman resident in the Grand Duchy of Luxembourg and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet as often as required and at least on a quarterly basis in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year, as of the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by PWREF I Holding S.à r.l. as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period,

- Ms Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, Belgium, with professional address at 22 Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PWREF I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 917.

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 mai 2009,

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales. La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favorisent directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Green Grafton S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représentée par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président résident au Grand-Duché de Luxembourg et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire et au minimum de façon trimestrielle au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une

présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant la preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collective des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PWREF I Holding S.à r.l., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ 1.800,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Valérie Scholtes, née le 23 décembre 1974 à Leuven, Belgique, avec adresse professionnelle au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19573. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009070165/211/325.

(090082908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.656.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.656 (the Company), incorporated on 15 February 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1268 of 30 June 2006.

There appeared:

JER Europe Fund III, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Martin Eckel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in McLean (USA), on 8 May 2009.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 1,000 (one thousand) shares of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euro).

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices

(2) Amendment to article 10 paragraph 2 of the articles of association of the Company (the Articles)

(3) Miscellaneous

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 10 paragraph 2 of the Articles, which will be as follows, the other paragraphs remaining unchanged:

"If a board of managers is constituted, at least half of the board members will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900 (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656 (la Société), constituée le 15 février 2006 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1268 du 30 juin 2006.

A comparu:

JER Europe Fund III, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à McLean (USA) en date du 8 mai 2009.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 1.000 (mille) parts sociales de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Modification de l'article 10, paragraphe 2 des statuts de la Société (les Statuts).

(3) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10, paragraphe 2 des Statuts qui se lira désormais comme suit, les autres paragraphes demeurant inchangés:

"Dans le cas où un conseil de gérance est constitué, au moins la moitié des membres du conseil de gérance seront (a) non-résidents au Royaume-Uni (le UK) pour des raisons fiscales britanniques et ne résideront pas au UK de façon per-

manente et (b) non-résidents aux Etats-Unis d'Amérique (les USA) pour des raisons fiscales américaines et ne résideront pas aux USA de façon permanente."

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: M. ECKEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18590. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070162/242/101.

(090082716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

BRGEOF GK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.606.

In the year two thousand and eight, on the fifth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"BRGEOF Japan S.à r.l." (hereinafter the "Sole Partner"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under file number B 129561, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19 June 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Partner of "BRGEOF GK S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under file number B 133.606, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 December 2007 (number 2903, page 139307) (the "Mémorial C"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 21 December 2007, published in the Mémorial C dated on 25 March 2008 (number 722, page 34651).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the Company's share capital by an amount of eleven thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 11,870.-), so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) up thirty-one thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 31,870.-)

by the issue of eleven thousand eight hundred and seventy (11,870) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The issue of eleven thousand eight hundred and seventy (11,870) new shares are subscribed by the Sole Partner, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by the Sole Partner against the Company for a total amount of eleven thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 11,870.-).

The total contribution of eleven thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 11,870.-) will be fully allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 31,870.-) represented by thirty-one thousand eight hundred and seventy (31,870) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"BRGEOF Japan S.à r.l.", (ci-après l'"Associé Unique") une société à responsabilité limitée régie par une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2346 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129561,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 19 juin 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de "BRGEOF GK S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, 6D, route de Trèves, L-2346 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.606, constituée selon un acte dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 décembre 2007 (page 139307, numéro 2903) (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C du 25 mars 2008 (numéro 722 page 34651).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 11.870,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) jusqu'à trente et un mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 31.870,-) par l'émission de onze mille huit cent soixante-dix (11.870) parts sociales nouvelles d'une valeur de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Les onze mille huit cent soixante-dix (11.870) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associé Unique, prénommé, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société pour un montant total de onze mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 11.870,-).

L'apport de onze mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 11.870,-) est alloué intégralement au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 31.870,-) représentée par trente et un mille huit cent soixante-dix (31.870) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2008. Relation: EAC/2008/10705. Reçu trente-huit Euros dix-neuf Cents (7.638,79.- à 0,5 % = 38,19 EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009070184/239/112.

(090082617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Euronimbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 58.075.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070240/10.

(090082915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.099.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company in liquidation (société à responsabilité limitée en liquidation) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75099 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 10 March 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 517 of 19 July 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 11 September 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2479 of 10 October 2008:

Tyco Global Networks Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 96 Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Frederic Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) represented by 400 (four hundred) shares with a nominal value of USD 100.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Sole Shareholder made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 26th of September rather than on the 27th of September, and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 25th of September of the next year rather than on the 26th of September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 27th of September 2008 shall close on the 25th of September 2009 rather than on the 26th of September 2009.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 26th of September and ends on the 25th of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois en liquidation ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75099 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 10 mars 2000 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 517 du 19 juillet 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 11 septembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2479 du 10 octobre 2008:

Tyco Global Networks Ltd., une société de droit des Bermudes ayant son siège social au 96 Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda (l'Associé Unique), ici représenté par Monsieur Frederic Pilorget, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 40,000 (quarante mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, avec une valeur nominale de USD 100;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 26 septembre au lieu du 27 septembre; et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 25 septembre de l'année suivante au lieu du 26 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 27 septembre 2008 se termine le 25 septembre 2009 au lieu du 26 septembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 26 septembre et se termine le 25 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 800,- (huit cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2009. Relation: LAC/2009/19986. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070170/242/144.

(090082640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Grëngewald Amber a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6195 Imbringen, 11, an Hierber.

R.C.S. Luxembourg F 7.975.

—
STATUTEN

Art. 1. Name und Sitz. Die Unterzeichneten gründen einen Freizeit-Fischverein mit Namen „Grëngewald Amber a.s.b.l.“ und mit Sitz in L-6195 Imbringen, 11, an Hierber. Der Verein ist selbstlos tätig und ist ohne Gewinnzweck.

Art. 2. Sinn und Zweck der Vereinigung. Sinn und Zweck und Zweck der Vereinigung „Grëngewald Amber a.s.b.l.“ ist das Veranstalten von Freundschaftsfischen mit anderen Vereinen oder unter Mitgliedern. Diese Treffen können in unbegrenzter Zahl stattfinden.

Der Verein unterstützt den Grundsatz der Chancengleichheit. Er wird niemanden wegen seiner Nationalität, Rasse, Hautfarbe, Religion, Geschlecht oder Alter in irgendeiner Weise diskriminieren oder die Eignung zur Mitgliedschaft davon abhängig machen.

Die Vereinigung ist politisch neutral.

Der Verein kann den Beitritt zu anderen Organisationen beschließen.

Art. 3. Leitung der Vereinigung. Die Vereinigung wird von einem Vorstand geleitet dessen Mitgliederzahl nicht unter drei liegen darf.

Art. 4. Vorstand. Der Vorstand besteht aus maximal 9 Mitgliedern. Die Mitglieder des Vorstandes werden von der Generalversammlung bestimmt. Die Vorstandsmitglieder wählen unter sich einen Präsidenten, einen Schriftführer und einen Schatzmeister.

Die Amtszeit des gesamten Vorstandes beträgt 5 Jahre. Eine Wiederwahl ist zulässig.

Die Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten einberufen und stehen unter dessen Leitung.

Aufgabe des Vorstandes ist die Aufnahme von neuen Mitgliedern, die Einberufung der Generalversammlung und Festlegung der Tagesordnung, die Ausarbeitung von internen Verordnung betreffend u.a. den Zugang zu den Fischgründen sowie das Benehmen an denselben und Organisieren jeglicher Aktivität die der Förderung der Fischerei und des Naturschutzes nützlich ist.

Aufgabe des Präsidenten ist die Erledigung der täglich anfallenden Geschäfte, im Sinne von Artikel 2, erster Absatz, dies in Zusammenarbeit mit dem Schriftführer.

Aufgabe des Schriftführers ist die Erledigung des anfallenden Schriftverkehrs, das Verfassen der Berichte der Vorstandssitzungen und Generalversammlungen sowie die Einberufung der Mitglieder zu den Vorstandssitzungen und zur Generalversammlung.

Die Aufgabe des Schatzmeisters ist die ordnungsgemäße Kassenbuchführung und Verwaltung der Geldmittel der Vereinigung.

Die Kassenführung wird von zwei Rechnungsprüfern auf ihre Ordnungsmäßigkeit überprüft und der Generalversammlung wird von denselben Bericht erstattet.

Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Die jährlich anfallenden Unkosten zum Unterhalt der Fischgründe und zur Neubesetzung mit Fischen sowie der Unterhalt der Grünanlagen sowie die anfallenden Unkosten bei Anglertreffen werden dem Besitzer der Anlage von der Vereinigung erstattet.

Art. 5. Mitglieder.

Aktive Mitglieder

Einen Antrag auf Mitgliedschaft kann jeder unbescholtene Bürger des Landes stellen wenn er bereit ist die Satzungen des Vereines zu beachten, im Sinne von Artikel 2 mitzuarbeiten und den jährlichen Mitgliedsbeitrag bezahlt.

Sein Antrag muss von einem "Paten", der Vorstandsmitglied ist, dem Vorstand unterbreitet werden.

Eine Ablehnung des Kandidaten seitens des Vorstandes muss nicht schriftlich gegenüber dem Kandidaten begründet werden.

Die Mitgliedschaft erlischt durch freiwilligen Austritt, Ausschluss durch den Vorstand bei Verstößen gegen die bestehenden Verordnungen, bei unehrenhaften Handlungen oder vereinschädigendem Verhaltens, bei Nichterfüllung der Beitragspflicht nach mündlicher Mahnung oder durch den Tod des Mitgliedes.

Passive Mitglieder und Ehrenmitglieder

Passives Mitglied kann jede Person werden welche die Ziele und den Zweck der Vereinigung unterstützen möchte. Zu Ehrenmitgliedern können durch Beschluss der Generalversammlung auf Vorschlag des Vorstandes, Personen ernannt werden, die sich besonders um die Ziele des Vereins verdient gemacht haben.

Art. 6. Rechte und Pflichten der Mitglieder.

(1) Aktive Mitglieder, die das 18. Lebensjahr vollendet haben, haben volles Antrags- und Stimmrecht in der Generalversammlung. Jedes Mitglied hat eine Stimme.

(2) Passive Mitglieder haben kein Antrags- und Stimmrecht, jedoch ein Rederecht in der Mitgliederversammlung.

(3) Ehrenmitglieder haben Rede- und Antragsrecht, jedoch kein Stimmrecht in der Mitgliederversammlung. Sie sind von Beiträgen und sonstigen Leistungen befreit.

(4) Die Mitglieder haben die von der Mitgliederversammlung festgesetzten Beiträge und sonstigen Leistungen (Umlagen und dgl.) zu entrichten.

Art. 7. Die Generalversammlung (Mitgliederversammlung). Die Generalversammlung findet mindestens einmal jährlich statt und zwar während dem ersten Semester des laufenden Jahres. Sie wird mit 10 Tagen Frist und Bekanntgabe der Tagesordnung einberufen.

Jede fristgerecht einberufene Generalversammlung ist unabhängig von der Zahl der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder beschlussfähig und sie beschließt über alle Anträge mit einfacher Mehrheit, soweit Satzung, Geschäftsordnung oder Gesetz nicht zwingend etwas anderes bestimmen.

Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- die Bestimmung der Vorstandsmitglieder und der Rechnungsprüfer;
- die Annahme oder Ablehnung der Tätigkeits-, Kassen- und Kassenprüfberichte;
- die Entlastung des Kassierers;
- die Festlegung der Beiträge für Mitglieder;
- die definitive Aufnahme und den definitiven Ausschluss von Mitgliedern;
- die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge. Jeder Antrag muss von mindestens 1/20 der Mitglieder unterschrieben sein und schriftlich beim Sekretär, gegen Empfangsbestätigung, 5 Tage vor der Generalversammlung eingereicht werden;
- die Abänderung der Statuten gemäß Art. 8 des abgeänderten Gesetzes vom 21.04.1928 mit einer 2/3 Stimmenmehrheit, wenn 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind;
- die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten innerhalb der Vereinigung, die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- die Auflösung der Vereinigung, gemäß Art. 20 des abgeänderten Gesetzes vom 21.04.1928.

Art. 8. Sonstiges. Jedes Vorstandsmitglied hat Anrecht Freunde und Bekannte zum Angeln einzuladen. Die dabei entstehenden Unkosten müssen vom einladenden Mitglied getragen werden. Der Besitzer der Fischgründe muss über die bevorstehende Organisation informiert werden. Er kann diese Organisation ohne Begründung ablehnen.

Aus organisatorischen Gründen, können die Mitglieder den Besitzer der Fischgründe bitten, für sie im Vorfeld, die benötigten Utensilien, Fische, Köder, Essen, Getränke usw. in ihrem Namen anzuschaffen. Sollte der Besitzer, für den Anglerfreund, diesen Auftrag annehmen, müssen die geleisteten Vorauszahlungen vom einladenden Vorstandsmitglied oder allen Anwesenden zurückerstattet werden. Dem Besitzer dürfen durch diese Hilfsbereitschaft keine weiteren Kosten entstehen.

Art. 9. Fischgründe. Zutritt zu den Fischgründen und den dort liegenden Gebäulichkeiten haben nur Mitglieder des Vereines und die Personen welche von einem Vorstandsmitglied, im Einverständnis mit dem Besitzer, eingeladen wurden.

Der Zugang zu den Fischgründen geschieht auf eigenes Risiko und unterliegt der eigenen Haftungs- und Sorgfaltspflicht. Der Fischgrund-Besitzer kann für keinen dem Besucher entstehenden Sach- oder Körperschaden haftbar oder verantwortlich gemacht werden.

Der Besitzer stellt dem Verein die Fischgründe sowie das direkt umliegende Gelände unentgeltlich zur Verfügung mit Ausnahme der unter Art. 4. vorgesehenen Rückerstattung der angefallenen Unkosten.

Art. 10. Auflösung der Vereinigung. Die Vereinigung wird aufgelöst gemäß Art.20 des abgeänderten Gesetzes vom 21.04.28, wenn eine eigens zu diesem Zweck einberufene Generalversammlung, zu der Zweidrittel der Gesamtzahl stimmberechtigten Mitglieder anwesend sein muss, den Beschluss zur Auflösung mit Zweidrittel Stimmenmehrheit fasst, oder wenn die Zahl der aktiven Mitglieder soweit abgesunken ist, dass die Vereinigung außerstande ist, die von ihr eingegangenen Ziele zu erfüllen.

Im Falle der Auflösung wird das verbleibende Vermögen, nach Abrechnung sämtlicher noch bestehenden Unkosten, einer wohlthätigen Vereinigung überwiesen.

Art. 10. Sonstige Bestimmungen. Die in diesen Statuten, nicht besonders vorgesehenen Bestimmungen, unterliegen dem abgeänderten Gesetz vom 21.04.1928.

Diese Statuten wurden einstimmig angenommen und unterschrieben in der Gründungsversammlung vom 15. Oktober 2008 im Vereinslokal 11, an Hierber in Imbringen von den unten angeführten Personen alle luxemburger Nationalität und zwar:

Claude SCHREIBER, Unternehmer, 11, rue du Parc, L-4772 Pétange

Theo SCHREIBER, Beamter i.R., 11, an Hierber, L-6195 Imbringen

Lucien BRAM, Professor i.R., 45, route de Luxembourg, L-7330 Heisdorf.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009070229/116.

(090082835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Media Pack International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009070277/10.

(090083244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Media Pack International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009070278/10.

(090083247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009070414/10.

(090083055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Maelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 74.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069944/10.

(090082936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007 référence L070071026.04.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009070042/7241/13.

(090083060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.812.

- La cooptation de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2009.

Certifié sincère et conforme
ERDAN HOLDING S.A.
N. THIRION / I. SCHUL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009069768/15.

(090081716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Georesources Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.794.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés

a) administrateurs

- Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Gabriele Schneider
Administrateur

Référence de publication: 2009069362/26.

(090081132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Anthus Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.462.

—
EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire qui avait été tenue le 29 juin 2007, le siège social de la société Anthus S.à r.l., associée et gérante de la Société, avait été transféré du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Il résulte de la tenue d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire en date du 6 mars 2009 que le siège social de la société Anthus S.à r.l., a été transféré du 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 4 juin 2009.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2009069796/19.

(090081943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

OMG S.A., Observatoire Mondial Géostratégique S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.544.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Alex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009069780/15.

(090081900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Saumoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.234.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009070023/242/12.

(090082804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.
